



# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2011

**Le 4 juillet à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de Rieumes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame MAURY Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2011.

Etaient Présents :

Mmes BALCELLS.DESNOES.DOUMERC.GAVARINO.LARRIEU.MUE.RIMAILHO.SPILMONT. MM  
ABRIBAT.AUDOUY.BUTTAZONI.CASSAGNERES.CASSE.DUDOGNON.ESTADAL.ESTOURNES.GAS  
PERONI.HUET.MANERA.MAYMAT.SOLANA.VICENTE.

Monsieur Roland MAYMAT a été élu secrétaire de séance.

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.*

---

## **Mise en place des nouveaux conseillers municipaux :**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers (art R 2121.2 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil municipal ;
- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Tableau en annexe.

## **Approbation du dernier compte-rendu de séance**

**-Lecture et approbation du Procès verbal de la séance du 27 MAI 2011.**

**VOTE : 11 pour – 12 absentions.**

## Délégation de Mme le Maire et Organigramme des commissions :

Un conseiller municipal a démissionné de sa délégation (et non de son siège de conseiller municipal). Le maire est autorisé à déléguer ses fonctions à un autre conseiller municipal qu'il souhaite, dans la mesure où tous les adjoints sont déjà titulaires d'une délégation (art. L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La délégation portait sur le suivi des subventions pour les travaux d'investissement, la gestion des contrats d'assurances, la programmation du renouvellement des véhicules et du matériel technique.

Mme le maire propose de nommer un nouveau conseiller délégué dans ce domaine effectif de compétences.

Les conseillers délégués peuvent bénéficier d'une indemnité spécifique, qui obéit aux règles de l'article L.2123-24 –I et II du CGCT.

Le montant de l'indemnité octroyée est de 114,04 € bruts et de 102.60 € nets mensuels (fixé par la délibération du 3 septembre 2009).

## DELEGUES & COMMISSIONS

### Délégués communauté de Communes du savès

<b>CCS</b> <b>8 TITU</b> <b>8</b> <b>SUPPL</b>	MAURY CASSAGNERES	ESTOURNES LARRIEU	DUDOGNON <b>DOUMERC</b>	MAYMAT <b>GAVARIN</b> <b>O</b>	RIMAILHO <b>AUDOUY</b>	HUET <b>SPLIMON</b> <b>T</b>	<b>ESTADAL</b> <b>BALCELL</b> <b>S</b>	<b>VICENTE</b> <b>GASPERON</b> <b>I</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------------	--------------------------------------	---------------------------	------------------------------------	--	---

<b>Conseiller Municipal DELEGUE SUBVENTIONS CONTRATS VEHICULES MATERIEL TECHNIQUE</b>	<b>ESTADAL</b>
<b>SDEHG RIEUMES - 2 REPRE</b>	<b>HUET - GASPERONI</b>
<b>SMEPE31 - 2 TITU - 2SUPPLE</b>	<b>ESTOURNES - GAVARINO DOUMERC - MUE</b>
<b>SIECT - 2 TITU - 2 SUPPLE</b>	<b>MAURY - MANERA DOUMERC - GASPERONI</b>
<b>SIAH - 2 TITU</b>	<b>MAURY - HUET</b>
<b>SIVOM BURE  7 DELEGUES</b>	<b>MAURY HUET DUDOGNON ESTOURNES RIMAILHO <b>DESNOES</b> <b>GASPERONI</b></b>
<b>OFFICE DU TOURISME - 1 DELEGUE</b>	<b>MAYMAT</b>

**Commissions** instaurées par le conseil municipal et composées d'élus, elles ont pour objet d'examiner les dossiers avant la séance du conseil municipal dans les compétences définies. Toutefois elles n'ont pas de pouvoir de décision.

Article L 2121.22 du Code Général des collectivités territoriales.

<b>Chemins voiries</b>	Mme le Maire	MANERA	RIMAILHO	HUET	<i>BUTAZONI</i>	<i>DESNOES</i>	<i>CASSE</i>
----------------------------	-----------------	--------	----------	------	-----------------	----------------	--------------

<b>Travaux bât Projets</b>	Mme le Maire	HUET	MANERA	DUDOGNON	<i>GAVARINO</i>	<i>ESTADAL</i>	<i>DESNOES</i>
------------------------------------	-----------------	------	--------	----------	-----------------	----------------	----------------

<b>FINANCES</b>	Mme le Maire	DUDOGNON	ESTOURNES	CASSAGNERES	MANERA	<i>ESTADAL</i>	<i>VICENTE</i>
-----------------	--------------------	----------	-----------	-------------	--------	----------------	----------------

<b>COM RH ORG SERVICES</b>	Mme le Maire	SOLANA	RIMAILHO	<i>AUDOUY</i>	<i>VICENTE</i>	<i>GASPERON</i> <i>I</i>	<i>CASSE</i>
------------------------------------	-----------------	--------	----------	---------------	----------------	-----------------------------	--------------

<b>SECURITE ACCESSIBIL</b>	Mme le Maire	HUET	MANERA	CASSAGNERES	<i>CASSE</i>	<i>BUTOZONI</i>	<i>MUE</i>
--------------------------------	-----------------	------	--------	-------------	--------------	-----------------	------------

<b>JEUNESSE ASSO FETE</b>	Mme le Maire	ESTOURNES	MAYMAT	RIMAILHO	<i>LARRIEU</i>	CASSAGNERES	<i>AUDOUY</i>
-----------------------------------	--------------------	-----------	--------	----------	----------------	-------------	---------------

<b>URBANISME SIGNALITIQUE</b>	Mme le Maire	MANERA	HUET	SOLANA	<i>DESNOES</i>	<i>CASSE</i>	<i>SPILMONT</i>
-----------------------------------	-----------------	--------	------	--------	----------------	--------------	-----------------

<b>PLU</b>	Mme le Maire	ESTOURNES	SOLANA	LARRIEU	MANERA	HUET	DUDOGNON
------------	-----------------	-----------	--------	---------	--------	------	----------

<b>ACTION SOCIALE</b>	Mme le Maire	LARRIEU	SOLANA	RIMAILHO	<i>MUE</i>	<i>SPLIMONT</i>	<i>BALCELLS</i>
---------------------------	-----------------	---------	--------	----------	------------	-----------------	-----------------

<b>ETRPRISES COMMERCES MARCHÉ</b>	Mme le Maire	HUET	SOLANA	MANERA	<i>VICENTE</i>	<i>GAVARINO</i>	<i>AUDOUY</i>
---	-----------------	------	--------	--------	----------------	-----------------	---------------

*Délibéré à l'unanimité des présents.*

**Délibération enquête publique zonage de l'assainissement :**

Suivant l'Article L2224-10 du Code General des Collectivités Territoriales :

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle des installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange

La commune de RIEUMES a établi un schéma communal d'assainissement des eaux usées en 1998, mais à l'issue de cette étude aucun plan de zonage de l'assainissement n'est passé en enquête publique.

Le réseau d'assainissement ayant évolué depuis, le zonage de l'assainissement des eaux usées présenté dans l'actuel dossier a été adapté à la situation de ce jour pour l'assainissement et au Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

La présente notice expose la justification du zonage assainissement collectif / non collectif arrêté par la collectivité à ce jour.

Notons que la commune de RIEUMES est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Les modifications des contours des zones urbanisables et des échéances d'urbanisation par rapport au Plan d'Occupation des Sols en vigueur engendreront certainement la nécessité d'adapter le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées. Ce nouveau plan passera ultérieurement en enquête publique avec le Plan Local d'Urbanisme.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de soumettre à l'enquête publique le présent projet de zonage d'assainissement élaboré par le bureau d'études ARRAGON.

### **Délibération subventions exceptionnelles :**

Enveloppe votée au budget 2011 : 80 000 €

Subventions déjà attribuées : 73 210 €

Certaines associations n'ont pas fourni les dossiers de demandes de subventions dans le délai imparti, elles n'ont donc pas pu être examinées lors du vote du budget prévisionnel 2011.

#### **Propositions de la commission :**

<b>associations</b>	<b>demandes</b>	<b>propositions</b>	<b>votes</b>
Les chemins buissonniers ( marché du terroir)	500 €	500 €	23 pour/acceptée
Un défi pour Virgil (B.R)	2 000 €	1 000 €	23 pour/acceptée
Tennis Club	2 000 €	0 €	23 pour/rejetée
ACVA	1 000 €	1 000 €	22 pour/acceptée-1abstention
Chasse	630 €	0 €	22 pour/rejetée-1abstention
<b>TOTAL</b>	<b>6 030 €</b>	<b>2 500 €</b>	
DEJA ATTRIBUE AU 30/06	73 210 €	73 210 €	
<b>SOLDE AU BUDGET</b>	<b>760 €</b>	<b>4 290 €</b>	

Les demandes de subventions du Tennis club et de la Chasse sont rejetées au vu de la Trésorerie importante de ces deux associations – le besoin d'aide au fonctionnement n'est pas démontré.

## **DIVERS :**

- Rapport d'activités 2010 Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, disponible au secrétariat – Quelques chiffres commentés par Mme le maire.
- Point sur les travaux en cours : En cours de réalisation l'assainissement pluvial chemin des vignes.
- Toiture bâtiment Perception quasiment terminée.
- Point sur les manifestations à venir : tout d'abord un petit rappel concernant la BD qui a connu un franc succès, le Marché du terroir boudé par les producteurs locaux, le Tour cycliste très prisé. Merci à tous les intervenants et participants.
  
- Demain le tournage d'un film hollandais place de la volaille, le marché décalé au 13/07 en raison du Tour de France le 14/07 (Rieumes fermé de 9 h à 14h) et la cérémonie au Monument aux morts prévue à 18h.
  
- Le concert organisé le 12/08 par le Conseil général en collaboration avec la mairie et l'office du tourisme place de la volaille.
  
- Les fêtes de Rieumes des 2,3, 4 et 5 septembre.
  
  
- Point sur les subventions d'investissement : à ce jour sur 41 dossiers déposés auprès des partenaires institutionnels, 13 dossiers sont soldés. Une réunion sur le sujet sera organisée en liaison avec la commission finances.

### **Informations de Mme le Maire :**

- Maîtrise d'Oeuvre pool routier : l'Entreprise B.F.E de Fonsorbes, la moins disante, a été retenue pour un montant de 31 694.00€ TTC.
  
- Avenant au marché d'assainissement : un avenant de 5% du marché à été accepté, soit un montant TTC de 15 876.90 €.
  
- Choix de l'architecte pour la Halle aux Marchands, la construction du local pour l'école de foot et de rugby. Madame Marie Christine FAURE, architecte, a été retenue pour une prestation à hauteur de 6% du projet chiffré.

- Médiathèque : une convention d'occupation des locaux situés rue Sagazan a été conclue avec M VIDAL, pour un loyer mensuel de 750 € + provisions sur charges de 75 €.
  
- Choix de l'entreprise pour les menuiseries de la Perception : L'entreprise TODSCHINI, la moins disante, a été retenue pour ces travaux. Montant TTC du devis 24 800.26 €.
  
- Schéma du réseau des eaux pluviales : dans le cadre du PLU, ce schéma obligatoire sera mis en place.
  
- Travaux urgents : ascenseur résidence Les Lauriers – coût 1 940.29€ TTC. La facture sera adressée à la SA HLM les Chalets
  
- Etat des lieux piscine : un bureau d'études mandaté par la Communauté de communes du Savès a procédé à un état des lieux le 22/06.
  
- Convention d'occupation bureaux du SIVOM de la Bure : une convention de location du local situé à l'Hôtel du midi (ancien Rieumes infos) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et pour un loyer mensuel de 300.00 € charges comprises, sauf électricité, téléphone et internet, a été conclue avec le SIVOM de la Bure.

Le secrétaire de séance

Mme le Maire

Roland MAYMAT

Christiane MAURY